

174

dodis.ch/51862*Notice du Chef du Service économique et financier du Département politique,
J. Zwahlen¹*APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES ET CONCLUSIONS DES ASSEMBLÉES FMI/BIRD 1978
EN CE QUI CONCERNE LA SUISSE

Berne, 11 octobre 1978

1. Les pressions internationales vont continuer à croître pour que la Suisse envisage des mesures et des moyens pour contenir et diminuer son excédent de balance courante. La pression internationale s'est en effet quelque peu déplacée du Japon et de la RFA sur nous. Quelle que soit la faible marge de nos moyens d'action, nous aurons à poursuivre nos réflexions sur le sujet pour trois raisons principales:

- a) parce que nos partenaires pourraient, comme ils l'ont déjà fait, mettre cette condition comme préalable à leur appui pour contenir l'appréciation du franc²;
- b) parce que les opérateurs sur les marchés des changes continuent à considérer, sans trop de discernement et de nuances, le niveau de l'excédent de la balance courante comme un des éléments décisifs pour juger la force relative d'une monnaie;
- c) parce que l'avenir de notre économie en dépend.

Conclusion:

Le Département politique devrait examiner les moyens qu'il a d'agir sur l'excédent courant. À titre de premières réflexions, nous pourrions songer à une augmentation de notre aide au développement et à un programme d'achat d'ambassades et d'appartements de service à l'étranger. Un groupe de travail pourrait se pencher sur ces problèmes.

2. Comme, d'une part, les principales décisions du FMI ont porté sur une augmentation de ses liquidités (création de DTS³, augmentation des quotes-parts, mise en route de la facilité Witteveen⁴) et que, d'autre part, les déséquilibres de l'économie mondiale sont un peu moins prononcés qu'après le relèvement des prix du pétrole en 1973/74⁵, nous pensons que le FMI va utiliser davantage que dans les années passées ses propres ressources – voire celles qu'il a empruntées – pour financer – moyennant l'imposition de certaines conditions économiques – les pays qui se trouvent confrontés à des problèmes d'ajustement.

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1988/16#1035* (C.41.103.2).

2. Cf. DDS, vol. 27, doc. 163, dodis.ch/50143; doc. 175, dodis.ch/50145 et doc. 180, dodis.ch/50147.

3. Cf. la notice de J. Zwahlen du 16 janvier 1976, dodis.ch/52117.

4. Cf. DDS, vol. 27, doc. 113, dodis.ch/49423, note 29.

5. Sur la crise pétrolière, cf. DDS, vol. 26, doc. 49, dodis.ch/39686.



Conclusion:

Cette évolution diminuera le rôle de la Suisse qui n'est pas membre du FMI⁶. Nous avons pu en effet, pendant les dernières années troublées, fournir au FMI des concours financiers appréciés (facilités pétrolières, 3^{ème} guichet, facilité Witteveen) et conquérir de la sorte une importance particulière. De ce fait, les perspectives d'une adhésion se présenteront sous un jour un peu différent.

3. Nous sommes vraisemblablement à la veille d'une augmentation générale du capital de la Banque mondiale de l'ordre de \$ 30 à 40 milliards. Sa réalisation va rendre encore plus problématique toute éventuelle idée d'adhésion de la Suisse – à condition qu'il y en ait jamais eu une – car plus la facture à payer augmentera (capital suisse appelable dans les circonstances actuelles de 240 millions) moins il y aura de volonté politique pour une adhésion. Or, le rôle de la Banque mondiale augmente dans les relations internationales, non seulement par son volume de prêts, mais par les idées nouvelles qui ont cours en matière de cofinancement et de développements de projets énergétiques. Sans en être membre, notre capacité de négociation risque de s'en ressentir dans des domaines importants de la vie internationale.

Conclusion:

Nous savons qu'une éventuelle adhésion à la BIRD est fonction d'une adhésion préalable au FMI. Nous estimons dans ce contexte qu'il serait heureux et urgent que le mandat confié par le Conseil fédéral au Département des finances et des douanes en septembre 1977⁷, sur les relations de la Suisse avec les institutions de Bretton Woods, soit soumis au Conseil fédéral dans les meilleurs délais. Peut-être devrions-nous envisager une relance politique de ce dossier.

3. Les négociations sur la sixième reconstitution de l'IDA⁸ débiteront avant la fin de l'année. Une rencontre inofficielle des pays donateurs semble avoir dégagé l'objectif d'une reconstitution plus importante en termes réels que la précédente. L'absence de la Suisse à ces négociations serait profondément ressentie.

Conclusion:

Il y aurait lieu de réfléchir au problème de cette reconstitution de l'IDA, tant au sein du Département qu'avec la *D[ivision du] C[ommerce]* et l'Administration des finances.

Étant donné les délais assez courts, il nous semble que la création d'un groupe de travail serait souhaitable.

6. *Sur les relations avec le FMI*, cf. DDS, vol. 26, doc. 88, dodis.ch/38459; doc. 108, dodis.ch/38470 et doc. 171, dodis.ch/38504 ainsi que DDS, vol. 27, doc. 92, dodis.ch/49331.

7. Cf. le PVCF de décision II du 21 septembre 1977 de la 31^{ème} séance du Conseil fédéral du 14 septembre 1977, dodis.ch/53928.

8. *Sur le refus suisse de la quatrième reconstitution de l'IDA*, cf. DDS, vol. 27, doc. 19, dodis.ch/50268.